

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

11 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Délibération n° ADM / 2024 / 13 : Validation des axes stratégiques du Contrat Local de Santé

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 octobre à 14h, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
27 septembre 2024

**NOMBRE DE
DELEGUES :**
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 15

**SECRETAIRE DE
SEANCE :**
Sébastien
KARCHER

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre BARRET
M. Marc BOTIN, pouvoir de Gilles SABATTIER
M. Jean-François CHABOLLE
M. Michel JOUAN
M. Sébastien KARCHER
M. Luc MAUDET
Mme Nadège NAZE
M. Nicolas SORET
M. Thierry SPAHN
M. Lionel TERRASSON

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Guy BOURRAS
M. Michel JOLY
M. Patrice NAILLY
Mme. Catherine TOULLIER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT
M. Dominique BOURREAU
M. Paul-Antoine de CARVILLE
Mme Frédérique COLAS
M. Jérôme CORDIER
M. Pascal CROU
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD
M. Michel GRASS
Mme Nicole LANGEL
Mme Simone MANGEON
M. Marcel MILACHON
M. André PITOU
M. Gilles-Maximes POIBLANC
M. Gilles SABATTIER, pouvoir à Marc BOTIN

Contexte :

Le Contrat Local de Santé Nord Yonne permet de mettre en œuvre une coordination globale et indispensable de la politique santé du PETR pour répondre aux enjeux communs du territoire :

- Réduction des inégalités d'accès aux soins,
- Promotion de la santé sur le territoire,
- Soutien des initiatives et actions locales innovantes et probantes en matière de prévention et de prise en charge,
- Accueil et accompagnement des professionnels de santé et des projets d'installation (ex : Maisons de Santé, centres de soins, installations libérales), en lien avec les territoires et dans le cadre des actions de promotion initiées au titre du CLS.

Depuis son lancement en janvier 2024, le Contrat Local de Santé du Nord de l'Yonne s'est engagé dans une démarche partenariale et intersectorielle qui a pris tout son sens durant ces derniers mois avec une très forte mobilisation des partenaires sur les groupes de travail, assurant ainsi un maillage de la totalité du territoire du PETR avec la participation active des cinq EPCI à chaque stade de la démarche pour :

1. Partager le diagnostic, les constats et capitaliser les attentes
2. Échanger et réorienter, le cas échéant, les axes prioritaires
3. Définir le cadre du contrat local de santé, les actions et leur contenu opérationnel

Ce travail de concertation a permis d'identifier la feuille de route du CLS Nord Yonne en adéquation avec le projet régional de santé de l'ARS et les attentes du territoire.

I. Axes stratégiques du CLS et actions opérationnelles qui en découlent :

1. Axe : Marketing Territorial/Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins :

- **FA 1 : Renforcer et promouvoir le Nord de l'Yonne au profit de la démographie médicale :**
Mener une politique d'attractivité en santé : Valoriser, promouvoir le territoire, créer des outils de communication de l'environnement professionnel en santé, accompagner l'installation des PS et construire une offre d'accueil familial
- **FA 2 : Développer l'accueil des étudiants en santé**
Améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en santé : Soutenir le projet de stage interdisciplinaire de la CPTS ASSNY et organiser l'accueil des étudiants en santé
Construire une réponse à la problématique du logement des étudiants en santé : Répondre aux besoins de logement des étudiants sur les durées de stages, promouvoir les lieux d'hébergement à proximité des lieux d'exercice et proposer une offre d'hébergement sur un lieu unique

- **FA 3 : Développement de la e-santé**

Faciliter l'accès aux soins de premier et second recours : Promouvoir une offre de téléconsultation sur les territoires fragilisés et accompagner les professionnels de santé à l'utilisation à la télé expertise

2. Axe : Prévention et promotion des comportements favorables à la santé

- **FA 1 : Promouvoir les dépistages organisés des cancers**

Inscrire la population dans une démarche de dépistage et de prévention des risques de maladie et augmenter le taux de participation aux dépistages des cancers : Relayer les campagnes nationales, promouvoir les actions auprès des professionnels de santé et développer des ambassadeurs santé

- **FA 2 : Développer les actions de prévention diabète et d'accompagnement en Nutrition Santé (PNNS) :**

Inscrire la population dans une démarche de prévention et de dépistage des risques de maladies : Relayer les campagnes nationales, promouvoir les actions auprès des professionnels de santé et développer des ambassadeurs santé

Développer les actions relatives à la nutrition et à l'activité physique : promouvoir la charte du PNNS sur le PETR et soutenir les actions liées à la mise en œuvre de cette charte

- **FA 3 : Communiquer et informer du bilan de prévention par âge clé de la vie**

Promouvoir les dispositifs d'accompagnement et d'accès aux soins : dispositif de l'assurance maladie qui propose un bilan de prévention par un PS à un public cible

- **FA 4 : Promouvoir les actions de prévention des conduites addictives**

Réduire les comportements addictifs : promouvoir les campagnes nationales et soutenir le développement d'actions de sensibilisation de la population

- **FA 5 : Compléter l'offre de sport santé et développer la communication à destination des professionnels et des patients**

Promouvoir l'activité physique adaptée (APA) : Mailler le territoire pour offrir des APA de proximité et solliciter les collectivités pour mettre à disposition des équipements sportifs, apporter un éventuel soutien financier et se faire relai de la communication

3. Axe : Parcours de soins des personnes vulnérables :

- **FA 1 : Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile**

Soutenir la politique de maintien à domicile : Communiquer et soutenir le déploiement des actions de prévention, mailler le territoire du PETR en développant des actions sur les secteurs des zones blanches

- **FA 2 : Améliorer l'accès aux soins des publics vulnérables**

Identifier et diffuser les dispositifs d'accompagne

soins : Promouvoir l'espace mobile de santé et l'étendre au reste du territoire, compléter l'offre de soins destiné à des publics cibles, mettre en place un nouveau dispositif d'accès aux soins : médico-bus avec plusieurs financeurs potentiels (CRBFC, ARS, Conférence des financeurs...)

4. Axe : Santé des enfants et des jeunes :

- **FA 1 : Renforcer l'accompagnement à la maternité et à la périnatalité**
Soutenir et accompagner les parents lors de la maternité et périnatalité et promouvoir les compétences psychosociales de l'enfant et son environnement : Faire des rencontres thématiques maternité/parentalité et soutenir la communication des bus PMI
- **FA 2 : Promouvoir la santé des enfants et des jeunes et renforcer leurs compétences psychosociales**
Former le personnel en lien avec les enfants et les jeunes aux compétences psychosociales : Proposer des formations, territorialiser les actions et soutenir les actions de type « jardin des émotions », jeu des signes...
Promouvoir la santé de manière globale : Promouvoir le Pass' Santé Jeune aux publics cibles, développer des ambassadeurs santé jeune et prévenir des conduites addictives
- **FA 3 : Favoriser l'accès à la santé sexuelle**
Renforcer la visibilité et l'accessibilité aux dispositifs existants et aller vers : Eduquer les jeunes à la santé sexuelle, renforcer les compétences des parents en éducation à la santé sexuelle, mobiliser les sage-femmes pour un accès au premier rendez-vous gynécologique et améliorer l'information en santé sexuelle en adaptant les modes de communication au public ciblé
- **FA 4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique des enfants et de leur famille**
Prévenir de l'obésité chez l'enfant et l'adolescent : Soutenir les actions existantes (Reppop, Pass sport forme, retrouve ton cap, Nutri-time), Promouvoir une alimentation saine, contribuer à la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, promouvoir les recommandations du PNNS

5. Axe : Santé mentale :

- **FA 1 : Sensibiliser à la santé mentale**
Déstigmatiser l'image de la santé mentale : Promouvoir et soutenir l'organisation des semaines d'information sur la santé mentale et sensibiliser le public jeune à la santé mentale
- **FA 2 : Former aux premiers secours en santé mentale (PSSM)**
Repérer les troubles en santé mentale, informer sur les ressources disponibles et accompagner vers un professionnel de santé : Organiser des formations PSSM pour les adultes, des ambassadeurs santé et le public jeune
- **FA 3 : Prévenir le risque suicidaire**

Réduire le risque suicidaire et la réitération de la crise : Informer et orienter sur les dispositifs locaux et nationaux existants et proposer des formations à la prévention du risque suicidaire

6. Axe : Un environnement de vie favorable :

- **FA 1 : Sensibiliser aux maladies vectorielles**
Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles : prévenir la prolifération du moustique tigre via la communication des techniques de prévention
- **FA 2 : Sensibiliser les collectivités aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé**
Favoriser l'émergence de projets d'aménagements favorables à la santé : Intégrer la santé dans les projets d'aménagements
- **FA 3 : Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur**
Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et aux perturbateurs endocriniens : Sensibiliser et former auprès des parents, des enfants, des professionnels de la petite enfance, des professionnels du bâtiment et du grand public
- **FA 4 : Sensibiliser à la qualité de l'eau :**
Promouvoir les bonnes pratiques : Mettre en place des actions de prévention et de communication auprès du grand public
- **FA 5 : Renforcer la connaissance des dispositifs environnementaux existants**
Articuler les différents dispositifs en santé environnement impulsés par les collectivités : Coordonner les dispositifs de santé environnement sur le PETR et mobiliser le public autour des thématiques de santé environnement

7. Axe : Pilotage du Contrat Local de Santé Nord Yonne

- **FA 1 : Animer et mettre en œuvre le CLS**
Piloter et mettre en œuvre les actions du CLS : Animer et suivre le CLS, accompagner le développement de nouveaux projets et compléter les outils de suivi
- **FA 2 : Communiquer**
Améliorer l'accès aux informations sur l'ensemble du territoire : communiquer sur le CLS, proposer des actions de communication dans toutes les communes du PETR, développer l'usage du relai documentaire, développer des outils de communication sur l'offre en prévention de santé locale
- **FA 3 : Evaluer**
Evaluer les actions menées : Elaborer des bilans annuels d'activité et financier, compléter les indicateurs et évaluer de manière externe le CLS à la fin du contrat

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les axes stratégiques du Contrat Local de Santé du **TER du Nord de l'Yonne**.
- **AUTORISE** le Président à signer le nouveau contrat et tous les documents inhérents à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme

Le Président



Nicolas SORET



Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance



Sébastien KARCHER